

# RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

## Cadre de vie, traitement des déchets, eau et assainissement

■ Séance du 20 Juin 2019

11296

### ■ Budget Assainissement - Approbation de la création et de l'affectation d'une opération relative à la desserte sanitaire de la traverse des Fenêtres Rouges à Marseille

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La traverse des Fenêtres Rouges est classée en zone d'assainissement collectif mais n'est pas pourvue d'un réseau d'eaux usées pour raccorder les habitations riveraines.

Régulièrement des riverains sollicitent la Métropole Aix-Marseille-Provence pour que le quartier soit doté de cet équipement public car de nombreuses installations autonomes ne sont plus conformes.

Différentes solutions de passages en propriétés privées n'ont pas abouti, il est donc nécessaire d'envisager la création d'un réseau d'eaux usées avec la mise en place de postes de refoulement, pour permettre le raccordement d'une trentaine d'habitations.

Le montant prévisionnel des études et travaux est estimé à 600 000,00 € HT.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Environnement ;
- Le Code de la Santé Publique ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- L'information au Conseil de Territoire Marseille Provence du 18 juin 2019.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

## **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

### **Considérant**

- Qu'il est nécessaire de réaliser la desserte sanitaire de la traverse des Fenêtres Rouges à Marseille 13011.
- Qu'il convient de créer et d'affecter une opération spécifique.

### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Sont approuvées la création et l'affectation d'une opération relative à la réalisation de la desserte sanitaire de la traverse des Fenêtres Rouges à Marseille 13011 d'un montant de 600 000 euros HT.

#### **Article 2 :**

Les crédits nécessaires seront inscrits sur le Budget annexe de l'Assainissement du Territoire Marseille Provence: Programme Assainissement – Code AP 191111AS - Sous-Politique F110 – Opération 2019105800 - Natures 2031 et 2315.

L'échéancier prévisionnel des Crédits de paiement s'établit comme suit :

- Année 2019 : 20 000 euros HT
- Année 2020 : 20 000 euros HT
- Année 2021 : 200 000 euros HT
- Année 2022 : 360 000 euros HT

Pour enrôlement,  
Le Vice-Président Délégué  
Eau et Assainissement  
GEMAPI

Roland GIBERTI

# METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

## NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

### **Budget Annexe de l'Assainissement - Approbation de la création et de l'affectation d'une opération relative à la desserte sanitaire de la traverse des Fenêtres Rouges - Marseille 13011**

La traverse des Fenêtres Rouges est classée en zone d'assainissement collectif mais n'est pas pourvue d'un réseau d'eaux usées pour raccorder les habitations riveraines.

Régulièrement des riverains sollicitent la Métropole pour que le quartier soit doté de cet équipement public car de nombreuses installations autonomes ne sont plus conformes.

Différentes solutions comportant des passages en propriétés privées n'ont pas abouti et il est donc nécessaire d'envisager la création d'un réseau d'eaux usées avec la mise en place de postes de refoulement.

#### Description du projet :

L'opération pour raccorder une trentaine de parcelles va nécessiter la mise en place d'environ 500 ml de canalisations gravitaires, 100 ml de conduite de refoulement ainsi que des stations de refoulement des eaux usées.

Les travaux seront pour l'essentiel sous voie publique malgré un passage sous chemin privé.

Afin de réaliser les études et les travaux correspondants, il est proposé la création et l'affectation d'une opération, au Budget annexe de l'Assainissement, d'un montant de 600 000,00 € HT.

<b>CP 2019</b>	<b>CP 2020</b>	<b>CP 2021</b>	<b>CP 2022</b>
20 000 €	20 000 €	200 000 €	360 000 €

#### Enjeux pour la Métropole

L'objectif de la présente opération est de poursuivre l'assainissement du quartier des Accates et des Fenêtres Rouges démarré par la Ville de Marseille et bloqué depuis de nombreuses années par l'absence d'accord foncier pour un tracé gravitaire.